



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
8 juin 2010
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-deuxième session

Bonn, 31 mai-9 juin 2010

Point 17 b) de l'ordre du jour

Questions administratives, financières et institutionnelles

Application de l'Accord de siège

Application de l'Accord de siège

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note de la déclaration faite par le représentant du Gouvernement hôte réaffirmant que la construction des nouveaux locaux destinés au secrétariat à Bonn (Allemagne) serait en principe menée à bien en deux étapes; la première d'ici à la fin de 2011 et la seconde, comprenant la construction d'un bâtiment supplémentaire, en 2014.
2. Le SBI a été informé par le représentant du Gouvernement hôte des retards enregistrés dans l'achèvement des travaux consacrés aux nouvelles installations de conférence du complexe des Nations Unies à Bonn, qui doivent accueillir un plus grand nombre de participants que les installations actuellement utilisées par le secrétariat pour les réunions organisées à Bonn. En raison de circonstances imprévues, l'inauguration des installations de conférence avait été différée. Le SBI a engagé le Gouvernement à faire en sorte que les nouvelles installations de conférence soient achevées dans les meilleurs délais, compte tenu des problèmes rencontrés dans les installations actuelles en raison du nombre croissant de participants aux réunions.
3. Le SBI a pris note de la déclaration dans laquelle le Secrétaire exécutif a exprimé sa satisfaction au sujet de divers aspects de l'application de l'Accord de siège et a informé le SBI de certains sujets de préoccupation. Le Secrétaire exécutif a fait savoir en particulier qu'il n'était pas possible de mettre des locaux appropriés à la disposition d'un secrétariat en pleine expansion pour lui permettre d'être hébergé dans un seul bâtiment. Les nouveaux bureaux prévus dans le complexe des Nations Unies devaient en principe être livrés à la fin de 2011. Le secrétariat serait donc réparti entre deux sites de bureaux pendant une période d'un an et demi environ. Le SBI a aussi été informé que les nouveaux locaux qui seraient disponibles en 2011 ne pourraient pas accueillir les effectifs actuels, de sorte que le secrétariat continuerait sans doute d'être hébergé en deux endroits. Un second bâtiment devrait être livré en 2014.

4. Le SBI a invité le Gouvernement hôte et le Secrétaire exécutif à lui rendre compte à sa trente-quatrième session des progrès accomplis dans ce domaine et sur d'autres aspects de l'application de l'Accord de siège.
-